

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

AMENDEMENT

N° 56

présenté par

M. Gérard, M. Touraine, Mme Vanceunebrock, Mme Atger, M. Gouffier-Cha, M. Le Bohec,
Mme Racon-Bouzon, Mme Louis, Mme Maud Petit, Mme Valérie Petit, Mme Krimi,
Mme Marsaud, Mme Pételle, M. Kerlogot, Mme Michel-Brassart, Mme Liso, Mme Chapelier,
Mme Dupont, M. Vignal, Mme Rilhac, Mme Hammerer, Mme Brunet, M. Thiébaud, Mme Mörch,
M. Testé, M. Bois, Mme Frédérique Dumas, Mme Gaillot, M. Chiche, Mme De Temmerman,
Mme Provendier, M. Perea, M. Claireaux et Mme Tuffnell

ARTICLE 16

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.